

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Quand les cols blancs tirent à blanc sur l'Ecole ! A coups de scoops, on fait miroiter à la société des révolutions dans l'Éducation nationale. Au final, on croirait presque à une tentative d'illustration du mouvement perpétuel qui régirait le système scolaire pour son plus grand profit... Même l'OCDE, dans son rapport PISA paru cette semaine, préconise une autonomie de gestion des établissements pour établir un équilibre de « qualité » d'enseignants entre établissements favorisés et défavorisés. Elle apporte ainsi un soutien non dissimulé aux objectifs du ministre martelés dans plusieurs de ses publications. Toutefois, celles-ci ne reprennent pas le thème essentiel d'une revalorisation des rémunérations et de l'amélioration des conditions de travail pour susciter l'attractivité de futures vocations à s'engager dans le métier d'enseignant. Dans ce brouillard de perspectives diverses et variées, d'infos et d'intox., le SNETAA-FO demande au ministre de préciser sa copie pour clarifier l'enjeu des débats.

➤ TOUTEDUC /

- Article 1** : Vive inquiétude des professeurs de LP (source syndicale), 10/06/18.....p.2
Article 2 : L'orientation vers l'apprentissage et l'enseignement agricole privé inscrite dans Affelnet, 6/06/18.....p.2
Article 3 : Un proviseur peut modifier l'affectation d'un professeur "dans l'intérêt du service" (Conseil d'Etat), 10/06/18.....p.3
Article 4 : Vers la fusion des deux inspections générales de l'EN, 06/06/18.....p.3

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

- Article 5** : A-t-on vraiment besoin de concours de recrutement ?, 07/06/18.....p.3
Article 6 : De nouveaux algorithmes pour affecter élèves et enseignants ?, 08/06/18.....p.4
Article 7 : CIO : Les psychologues resteront dans l'Education nationale, 08/06/18.....p.4
Article 8 : OCDE : La France, le pays qui garde ses professeurs qualifiés pour les élèves favorisés, 11/06/18.....p.4
Article 9 : Orientation : quelle évolution de l'emploi en Europe ?, 11/06/18.....p.4

➤ VOUSNOUSILS /

- Article 10** : Redoubler sa 3e ou sa 2nde pour ne pas subir son orientation, 07/06/18.....p.5

➤ MARIANNE /

- Article 11** : Cap 22, la commission qui veut liquider les fonctionnaires, 09/06/18.....p.5



Article 1 : Vive inquiétude des professeurs de LP (source syndicale), 10/06/18

"Il est urgent de répondre aux angoisses légitimes des personnels (...) Il faut évacuer au plus vite toutes les craintes légitimes des personnels." Le **SNETAA**, dans un courrier qu'il a adressé cette semaine au ministre de l'Education nationale et que ToutEduC s'est procuré, demande à être reçu "en urgence dans une audience spécifique RH". Le syndicat FO de l'enseignement professionnel évoque les annonces du ministre faites le 28 mai : "certains éléments sont encore flous pour les acteurs de cette voie" et "le volet concernant les personnels est absent des annonces".

Cette absence provoque "des rumeurs", puisque "certains" font état de la volonté supposée du ministre "de supprimer 14 % de PLP soit l'équivalent de 7 000 postes", le tout dans le contexte des discussions "qui se tiennent avec les syndicats représentatifs au ministère de la Fonction publique, et alors que les PLP attendent le résultat des mutations" et des promotions à la hors-classe. Le syndicat insiste, le mouvement des mutations interacadémiques a été "mauvais" et "c'est la première fois qu'à cette date les PLP ne savent pas s'ils sont promus à la hors-classe".

Selon les informations de ToutEduC, d'autres organisations syndicales font également état



de l'inquiétude des enseignants de LP, notamment du fait de la réduction annoncée du nombre des élèves en GA qui amènerait une réduction importante du nombre des postes et des dispositions statutaires qui seront prises pour favoriser la mixité des publics, sous statut scolaire et sous statut d'apprenti...

➤ **A lire aussi :** *Libération*, « Blanquer porte le coup de grâce à l'enseignement professionnel », 05/06/18 ; *L'Etudiant*, « CAP, BEP, bac pro : les 10 changements à venir », 28/05/18

Article 2 : L'orientation vers l'apprentissage et l'enseignement agricole privé inscrite dans Affelnet, 6/06/18

Est publié ce 6 juin au JO un arrêté modifiant le "traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Affelnet lycée". Celui-ci avait "pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classes de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle". Il a dorénavant également en charge l'affectation "des apprentis".

Il pouvait "être mis en œuvre dans les établissements publics locaux d'enseignement, les établissements d'enseignement privés sous contrat et les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles". Il peut l'être également dans les établissements agricoles privés sous contrat et dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Le terme "apprenti" est ajouté dans tous les autres articles de l'arrêté de juillet 2017 qui créait Affelnet lycée.

Article 3 : Un proviseur peut modifier l'affectation d'un professeur "dans l'intérêt du service" (Conseil d'Etat), 10/06/18

Une enseignante certifiée a été affectée par le recteur en section de technicien supérieur d'un lycée. Le proviseur de cet établissement a "progressivement diminué la part de ses heures d'enseignement en STS" à la suite des "difficultés pédagogiques récurrentes" qu'elle rencontrait. Elle a contesté cette évolution de son service d'enseignement et a demandé d'effectuer désormais l'ensemble de son service en STS, s'est heurtée à un refus implicite dont elle a demandé l'annulation. L'affaire arrive devant le Conseil d'Etat qui lui donne tort.

La Haute juridiction se penche longuement sur l'absence de motivation dans le cadre de la loi de 1979 alors applicable. Une décision implicite "intervenue dans les cas où la décision explicite aurait dû être motivée n'est pas illégale du seul fait qu'elle n'est pas assortie de cette motivation", et de plus, la décision du proviseur n'était pas "au nombre des décisions qui, si elle avait été expresse, aurait dû être motivée".

Elle considère que la décision du proviseur, prise "dans l'intérêt du service" ne revêtait pas "le caractère d'une sanction disciplinaire déguisée". Le Conseil d'Etat ajoute que le proviseur n'a "fait preuve d'aucune passivité à la suite des difficultés rencontrées par la requérante dans son enseignement" et "qu'aucune décision ni comportement fautif ne [peut] être reproché à l'administration".

Il considère surtout que le directeur d'établissement est "compétent en vertu des dispositions de l'article R. 421-85 du code de l'éducation pour fixer le service des personnels de l'établissement". Le motif qu'il aurait "modifié illégalement l'affectation prononcée par le recteur d'académie, est invoqué pour la première fois devant le juge de cassation" et il est "inopérant". De plus, 'il n'est pas "d'ordre public", c'est à dire susceptible d'entraîner une action du juge au-delà des pièces fournies.

Cette décision qui porte sur la modification par un proviseur d'une affectation décidée par un recteur, est inscrite au "recueil Lebon", ce qui témoigne de la volonté du Conseil d'Etat de lui donner une valeur jurisprudentielle.

- **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « Sanctions : les fiches de police peuvent valoir révocation », 11/06/18

Article 4 : Vers la fusion des deux inspections générales de l'Education nationale, 06/06/18

Selon les informations recueillies par ToutEducat, les deux inspections générales de l'Education nationale, IGEN et IGAENR (inspection générale de l'Education nationale et inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche) devraient fusionner à la rentrée 2019.

Cette fusion a été envisagée par divers ministres sans être réalisée jusqu'à présent.



Article 5 : A-t-on vraiment besoin de concours de recrutement ?, 07/06/18

La question est un peu provocante. Mais elle se pose après la décision de porter en L3 les épreuves d'admissibilité des concours enseignants. Le 6 juin le Café pédagogique a expliqué que cette décision alignerait le fonctionnement de l'éducation nationale sur celui de l'enseignement privé sous contrat. Les professeurs du privé reçus au concours doivent

trouver un établissement d'accueil qui valide leur concours. Alors poussons encore un peu plus loin la réflexion. Dans ce cas, à quoi sert le concours ? (...)

- **A lire aussi** : *Slate.fr*, « Devenez profs : on vous assure que ce n'est pas le pire des métiers », 08/06/18 ; Le Café Pédagogique, « Formation des enseignants : réforme pour la rentrée 2019 », 13/06/18

Article 6 : De nouveaux algorithmes pour affecter élèves et enseignants ?, 08/06/18

Peut-on améliorer l'affectation des collégiens, des lycéens et des professeurs ? Terra Nova publie une nouvelle note sur les algorithmes d'affectation en éducation. Ce travail théorique, réalisé par O. Tiercieux (PSE), C. Terrier (MIT), J. Combe (University College London) et V. Hiller (Paris II) fait une analyse critique d'Affelnet, Parcoursup et du mouvement des enseignants. Il reprend des travaux présentés en 2015 et 2016. Mais c'est au moment où le gouvernement envisage l'abandon des commissions paritaires qui ont en charge de veiller aux affectations des enseignants, que Terra Nova propose la création d'une agence chargée d'améliorer l'affectation... (...)

Article 7 : CIO : Les psychologues resteront dans l'EN, 08/06/18

Les psychologues EN des CIO resteront personnels EN. C'est la principale information de la rencontre entre la conseillère sociale de JM Blanquer et l'intersyndicale (Snes, Se Unsa, Sgen Cfdt, Cgt, Fo, Sud) le 5 juin. Malgré cette avancée l'intersyndicale mobilisera les personnels le 11 juin. (...)

Article 8 : OCDE : La France, le pays qui garde ses professeurs qualifiés pour les élèves favorisés, 11/06/18

"Toute politique éducative est une politique d'enseignants". L'OCDE publie le 11 juin un nouveau volume tiré des résultats de PISA 2015 sur les politiques enseignantes. L'organisation internationale montre du doigt la France pour l'inégalité criante entre lycées défavorisés et favorisés en ce qui concerne le niveau de qualification des enseignants. Selon l'OCDE les premiers ne compteraient que 20% d'enseignants "pleinement certifiés" contre 92% chez les seconds. Un chiffre contestable mais qui va d'autant plus renforcer la remise en cause du mode d'affectation des enseignants que l'organisation estime que plus d'autonomie des établissements entraîne plus d'équité. Au-delà de ces prises de position, l'OCDE montre aussi que des systèmes éducatifs centralisés peuvent aussi avoir une gestion équitable des enseignants. A condition d'y mettre le prix et de le vouloir... (...)



- **A lire aussi** : *FranceTvInfo*, « Les universités et grandes écoles reculent au classement mondial », 07/06/18 ; *Libération*, « PISA : l'OCDE pointe les disparités d'accès à des enseignants de qualité en France », 11/06/18 ; *Le Figaro*, « L'autonomie, clé contre la crise du recrutement des enseignants », 11/06/18

Article 9 : Orientation : quelle évolution de l'emploi en Europe ?, 11/06/18

Peut-on prévoir l'évolution de l'emploi en Europe d'ici 2030 ? Le Cedefop, le centre européen pour le développement de la formation professionnelle, tente l'expérience et présente des évolutions statistiques de l'emploi par branche et par pays en Europe.

Ainsi en France, le Cedefop prévoit une hausse plus soutenue de l'emploi et de la population active. Parmi les secteurs qui vont connaître la plus forte croissance, le bâtiment, l'hôtellerie restauration, les services aux personnes. Les plus fortes créations d'emploi ne se porteront pas, selon le Cedefop, sur de hauts niveaux de qualification. Le Cedefop annonce une forte demande d'emplois dans les services à la personne, l'administration, le commerce par exemple.



Article 10 : Redoubler sa 3e ou sa 2nde pour ne pas subir son orientation, 07/06/18

Le redoublement peut être un choix des familles en fin de 3^e ou de 2nde. Un décret précise en effet que, pour ces 2 classes charnières : « lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur, ceux-ci peuvent, de droit, obtenir le maintien dans le niveau de classe d'origine ». En clair ? Les parents peuvent demander le redoublement pour éviter une orientation subie à leur enfant. (...)



Article 11 : Cap 22, la commission qui veut liquider les fonctionnaires, 09/06/18

Nommé par E. Philippe, le Comité action publique 2022, un cénacle "social-libéral", entend supprimer des milliers de postes dans la fonction publique. Le Premier ministre a mis son rapport en veille. Pour l'instant.

Réunissez une trentaine de personnes, dont une moitié d'énarques. Ajoutez des financiers, quelques experts sociaux-libéraux et d'anciens conseillers de cabinet de droite. Demandez-leur de plancher sur la réforme de l'Etat, avec pour objectif de réaliser 70 milliards d'euros d'économies. Qu'obtenez-vous ? « *Un rapport antifonctionnaire, provocateur, assez caricatural* », selon un membre même de cette commission ! Quelle surprise...

Ce cénacle, nommé Comité action publique 2022, a été installé en octobre par E. Philippe. Le gouvernement lui a confié la mission de rendre l'administration plus efficace. Et de trouver, donc, les économies qu'il n'a pas osé décider lui-même. L'objectif est ambitieux : la compression budgétaire doit atteindre l'équivalent de 3 points de PIB d'ici à 2022, soit l'addition des crédits de l'EN, de la police et de la justice ! Un chiffre destiné à marquer les esprits à Bruxelles, comme gage supplémentaire du réformisme en cours en France. Pour être sûr de faire du bruit, le Premier ministre a mis la pression sur le comité en lui réclamant des propositions « *disruptives* » ! Depuis le 25 avril, E. Macron et E. Philippe disposent de ce document qui devait, initialement, être rendu dès février. Mais sa publication continue d'être repoussée de semaine en semaine. Il faut dire que les quelques propositions qui ont déjà fuité ont déclenché des incendies. Arrêter le recrutement de fonctionnaires et embaucher des contractuels ? Le secrétaire d'Etat O. Dussopt a dû se précipiter dans les JT pour jurer que le gouvernement ne toucherait pas au statut. (...)



- **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « Fonction Publique : le gouvernement engage une réforme de fond », 13/06/18